



Concours

«Bouger, à l'extérieur l'hiver, c'est génial!»

Du 13 janvier au 26 février 2017, prenez-vous en photo à l'espace Plaisirs d'hiver portneuvois lors d'une activité organisée par l'une ou l'autre des municipalités et courez la chance de gagner de fabuleux prix! Il suffit de déposer votre photo sur la page Facebook « Événements Portneuvois ». Le tirage au hasard aura lieu à la fin des «Plaisirs d'hiver portneuvois».

Règlements du concours :

- ☞ Vous devez vous prendre en photo à l'espace «Plaisirs d'hiver portneuvois» dans le cadre d'une activité organisée par une des municipalités de Portneuf participantes.
- ☞ Vous pouvez déposer plus d'une photo durant la période du concours.
- ☞ Vous êtes invités à déposer votre photo sur la page Facebook de « Événements Portneuvois ».

Note : Toute personne qui dépose une photo sur la page Facebook de « Événements Portneuvois » doit au préalable obtenir l'autorisation des personnes figurant sur la photo avant de la publier. Le comité d'organisation de « Plaisirs d'hiver portneuvois » n'assumera aucune responsabilité advenant un non-consentement de la publication sur la page Facebook.

Pour gagner :

- ☞ Trois gagnants seront sélectionnés par tirage au hasard par le comité d'organisation de « Plaisirs d'hiver portneuvois » à la fin des activités des municipalités participantes. Chaque gagnant aura à choisir 3 laissez-passer de son choix parmi ceux qui seront disponibles.
- ☞ **1^{er} gagnant :** 3 laissez-passer au choix parmi les 12 disponibles.
- ☞ **2^e gagnant :** 3 laissez-passer au choix parmi les 9 toujours disponibles.
- ☞ **3^e gagnant :** 3 laissez-passer au choix parmi les 6 toujours disponibles.





Chaque gagnant aura à choisir parmi les laissez-passer suivants (3 laissez-passer par gagnant)



Cap-Santé :

Un laissez-passer familial pour quatre personnes, incluant la location d'équipement de ski de fond et de raquettes pour la famille pour la saison 2017-2018 au Club de ski de fond Cartier-Santé.



Donnacona :

Un chèque-cadeau de 50 \$ pour une activité de la programmation hiver 2017 ou un spectacle à la salle Luc-Plamondon ou à la maison de la Culture.



Neuville :

Un chèque-cadeau de 50 \$ pour une activité de la programmation printemps-été 2017, automne 2017 ou hiver 2017-2018.



Pont-Rouge :

Une carte à poinçonner, utilisable pour la location d'équipement et pour les billets d'entrée journalière, du Centre Dansereau (valeur de 50\$).



Portneuf :

Un chèque-cadeau de 50 \$ pour une activité de la programmation (incluant la salle de conditionnement physique) saison automne-hiver 2017-2018.



Saint-Basile :

Un certificat cadeau pour une journée familiale plein-air (glissades, sentiers pédestres, raquettes) d'une valeur de 25 \$.



Saint-Casimir :

Un laissez-passer familial (glissade, raquette) incluant la location d'équipement valide pour une journée au Gîte de l'Écureuil (valeur de 40 \$).



Saint-Léonard :

Un laissez-passer familial valide pour une journée pour la saison estivale 2017 à la plage Eau Claire du Lac Simon.



Saint-Raymond :

Une journée d'activité familiale pour quatre personnes au centre de ski, comprenant la glissade, le ski alpin ou la planche (valeur de 92 \$). Valide pour la saison 2017-2018.



Deschambault-Grondines :

Un chèque-cadeau de 50 \$ pour une activité de la programmation (incluant la salle de conditionnement physique) saison automne-hiver 2017-2018.



Saint-Marc-des-Carières :

Une passe familiale de bain libre pour 10 fois d'une valeur de 45 \$.



Saint-Ubalde :

Une carte de membre familiale d'une valeur de 35 \$ au Club de ski de fond les sapins verts de Saint-Ubalde pour la saison.